



NON



C'est tous ensemble que nous éviterons ce futur cauchemardesque.

A moins de vivre dans une bulle plus hermétique que celle due au COVID 19, vous ne pouvez ignorer la grave menace qui plane sur Sart-Bernard : celle de l'installation d'une centrale de production de tarmac le long de la nationale 4, en face du carrefour avec la rue du Bois d'Ausse, à 100 mètres à peine des premières habitations.

Par bonheur, la société SOTRAPLANT, initiatrice de ce projet aberrant, s'est vue contrainte de réaliser une Etude d'Incidence Environnementale dont la première étape consiste en la présentation du dit projet à la population d'Assesse ; **cette séance d'information aura lieu le 15 septembre prochain à 20 heures en la Salle du club de football d'Assesse, rue des Fermes, 20A.** Ce sera, pour les habitants de Sart-Bernard et alentours, l'occasion unique de s'informer quant aux nuisances qu'engendrera cette usine.

Ses effets néfastes se feront ressentir à des kilomètres à la ronde et nul ne sera épargné. Ne vous croyez pas à l'abri en raison de votre éloignement. Rejets toxiques, odeurs, bruits, poussières, trafic seront votre lot quotidien, plus particulièrement durant les belles saisons lorsque la production de tarmac sera maximale.

La meilleure parade : une présence massive à cette réunion et une avalanche de questions afin de manifester votre opposition unanime. Faites entendre votre voix ; elle est indispensable.

De nombreuses facettes de ce projet sont, en effet, encore inconnues : le trafic des camions, leur itinéraire, les sources d'approvisionnement, les moyens de contrôle des normes environnementales, etc ... Une fois l'usine construite, il vous sera difficile de vous plaindre de devoir dormir, toutes fenêtres fermées au plus chaud de l'été ou de récolter des tomates au goût de pétrole et des salades couvertes de suies.

Au cours de la réunion, vous pourrez demander également que des points particuliers soient examinés au cours de l'Etude d'Incidence. Mais **vous pourrez également transmettre vos demandes par écrit (c'est fortement recommandé) dans les 15 jours qui suivent la réunion.**

Ces points que vous aurez soulevés et vos demandes d'études approfondies, SOTRAPLANT est obligée d'y répondre ou, dans la négative, de motiver son refus. Mais plus elle opposera de refus, plus nous disposerons de possibilités de recours.

Bien sûr, vous pouvez envoyer votre lettre à la société elle-même mais nous vous suggérons, pour plus d'efficacité, de l'adresser :

- Soit à la commune d'Assesse Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
 - Soit à l'ASBL COVISART, 3 rue les Quartiers à 5330 Sart-Bernard
- qui transmettront.

covisart
COMITÉ VILLAGEOIS DE SART-BERNARD ASBL

N931.be
Comité Villageois N931

► **RESTEZ INFORMÉS:**
www.covisart.be
<https://www.facebook.com/COVISART.ASBL/>
Contact : asblcovisart@gmail.com

www.N931.be
<https://www.facebook.com/assesseN931/>
Contact : info@N931.be

Editeurs responsables : Philippe Blerot (Covisart) et Maurice Goethals (N931)